

RUAVEL



RUAVEL est le premier cabinet de conseil et de maîtrise d'œuvre dans l'engagement territorial des entreprises.

Créée à Brest en juin 2023, RUAVEL est une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire. Nous sommes un architecte d'actions de résilience territoriale, de leur idée à leur mise en œuvre sur le terrain.

Contact :

UGUEN Yves-Maël
THEBAULT Nicolas

www.ruavel.com
ruavel@ruavel.com

Le point de vue de RUAVEL sur l'opportunité du partage territorial de la valeur des parcs éoliens en mer pour l'acceptabilité des projets et pour la résilience des territoires

EN BREF

Les parcs éoliens en mer sont des installations qui vont massivement se développer sur les côtes françaises d'ici 2050. Dans le contexte actuel, la maturité de cette technologie et leur intérêt pour la souveraineté économique et énergétique de la France et de l'Europe sont certains, notamment selon les derniers rapports de l'Agence Internationale de l'Énergie ([AIE](#)) ou du GIEC.

En parallèle, on constate un manque de financements alloués à la transition des territoires ([L4CE](#)), ce qui met en péril leur résilience face aux conséquences du dérèglement climatique, et donc l'équilibre de nos sociétés.

Ainsi, l'État, les filières industrielles et les développeurs/exploitants de parcs éoliens en mer ont tout intérêt à définir et mettre en œuvre un partage territorial de la valeur, utile au monde maritime, aux riverains et à la résilience des territoires, afin d'élargir le cercle d'intérêt autour des projets et ainsi améliorer leur acceptabilité.



I. État des lieux du partage territorial de la valeur

Aujourd'hui en France, deux réalisations ont abouti pour l'éolien posé (Saint-Nazaire et Saint-Brieuc) et la ferme pilote de Faraman en Méditerranée pour l'éolien flottant. Le parc éolien en mer de Fécamp devrait lui, bientôt être finalisé. Les exemples concrets de partage territorial de la valeur ne sont donc pas exhaustifs mais donnent de premières indications sur l'orientation de ces fonds sur les territoires et cette notion fait désormais partie intégrante des cahiers des charges des nouveaux appels d'offres.

Concernant le [parc](#) au large de Saint-Nazaire, la [Taxe sur les Eoliennes Maritimes](#) (TEM) représente 4,5 millions euros par an et est répartie sur 13 communes littorales. En parallèle, un suivi environnemental est mis en place au niveau des éoliennes et un accompagnement des entreprises et des formations locales à l'intégration au secteur de l'éolien en mer est réalisé par le maître d'ouvrage. Au niveau touristique, des visites guidées du parc éolien sont organisées et un musée a été créé.

Dans le cadre du parc éolien en mer de Saint-Brieuc, en plus de la TEM (4,8 millions d'euros par an répartis entre 5 communes), le [programme lBreizh](#) est un exemple de partage territorial de la valeur, décidé par la région Bretagne et la société Ailes Marines. Celui-ci a été doté d'un fond de 8 à 12 millions d'euros pour une première durée de 7 ans. Il est principalement fléché vers « des projets en lien avec la pêche et l'aquaculture, la protection de l'environnement et la biodiversité ou le développement touristique ». Un [partenariat](#) a récemment été signé (le 29 janvier 2024) entre le fond lBreizh et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Côtes d'Armor qui «est devenue la tête de réseau pour la mise en œuvre du programme lBreizh, sur les thématiques portant sur le développement économique territorial, en lien avec le monde maritime, l'énergie et la valorisation des produits de la pêche».

Les appels d'offre en cours intègrent désormais ce partage territorial de la valeur dans leur cahier des charges, comme l'appel d'offre n°5 en Bretagne Sud ([Cahier des charges du projet d'éolienne flottante en Bretagne Sud, Partie 6.5](#)). Ainsi, un fond de 5 millions d'euros doit être prévu par le lauréat pour le financement « d'actions territoriales » implantées sur les « départements du Morbihan, du Finistère et de la Loire-Atlantique ». Les principaux secteurs visés sont l'éducation, la recherche et la culture. Le secteur de la transition écologique, dans lequel peuvent être incluses des actions de résilience territoriale est également mentionné.

Ainsi, il apparaît que la notion de partage territorial de la valeur soit aujourd'hui un outil incontournable dans le développement des parcs éoliens en mer. C'est effectivement un des atouts de ces installations et des énergies renouvelables de manière générale : la décentralisation de la valeur créée, au bénéfice des filières maritimes, des territoires littoraux, ruraux et de leurs habitants. Ce partage territorial de la valeur est donc un vecteur d'acceptabilité, donnant un nouvel intérêt pour le développement de parcs éoliens en mer aux parties prenantes locales.

Mais comment élargir au maximum le cercle d'intérêt tout en soutenant la résilience des territoires et des filières locales concernées ?

II. Pour un soutien à la résilience par le partage territorial de la valeur

Comme l'indique l'[I4CE](#), il manque actuellement 6,5 milliards d'euros d'investissement par an d'ici 2030, uniquement pour la transition « carbone » des collectivités territoriales et atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) à horizon 2050. D'autre part, une [sinistralité record](#) a été enregistrée par les assureurs français en 2023. Mais encore, les acteurs des filières maritimes devront s'adapter face aux conséquences du dérèglement climatique et répondre aux exigences réglementaires. Ainsi, la mise en place d'un partage territorial de la valeur dans le cadre des appels d'offre et/ou de manière volontaire par les développeurs/exploitants des parcs éoliens en mer peut être un moyen de pallier ces besoins de financement, tout en favorisant l'ancrage territorial des projets.

Comment permettre que les enveloppes de partage territorial de la valeur puissent également répondre à différents défis par le financement d'actions de résilience créant de nouveaux liens avec différentes parties prenantes locales et touchant plusieurs thématiques de la transition des territoires ?

Un exemple d'action serait d'impulser des filières de circuit-court pour les produits de la pêche locale sur l'ensemble des façades maritimes françaises concernées par des projets éoliens en mer. Cela permettrait de valoriser les rebus de pêche tout en sécurisant un débouché vers des restaurants locaux ou des cantines scolaires et universitaires. Des initiatives comme celles des [Paniers de la mer](#) à Lorient ou [Finistéristes29](#) font figures d'exemples à ce sujet. Un volet de solidarité pourrait y être ajouté pour faire bénéficier de ces produits à des familles défavorisées. Le financement de ce type d'initiative grâce au partage territorial de la valeur permettrait de toucher un public plus large, et donc d'améliorer l'acceptabilité locale des projets.

D'autres actions peuvent être imaginées :

- Soutenir l'accompagnement des marins pêcheurs « débarqués » ne pouvant plus exercer et se retrouvant à terre du jour au lendemain, proposé par exemple par l'Atelier des Gens de Mer de l'association [Navicule Bleue](#) (à proximité de Royan en Charente-Maritime) ou l'association [La Toulaine](#) à Brest, qui opère dans toute la France.
- Participer à des programmes de désimperméabilisation des sols et de plantation d'arbres dans les territoires littoraux et non littoraux qui permettraient de réduire les risques de sinistralité liés aux inondations fluviales ou pluviales sur les communes littorales urbanisées notamment.
- Soutenir la création et la sauvegarde de commerces de proximité dans les territoires ruraux afin de les rendre plus attractifs et participer ainsi à la baisse de la pression foncière sur les communes littorales.

Pour conclure, au-delà de leur importance pour participer à la souveraineté énergétique de la France par la production d'électricité décarbonée, les parcs éoliens en mer, par le partage territorial de la valeur, sont une réelle opportunité de financer des actions pour la résilience des filières maritimes et des territoires. Un partage élargi, discuté et visible par le plus grand nombre, permettrait une meilleure acceptabilité car il agrandirait le cercle d'intérêt local des projets d'éoliens en mer.

Les parcs éoliens en mer, en plus de participer à la transition énergétique globale et décentralisée, peuvent également être vecteurs de résilience locale !